



## Les infos en ligne du SNUipp 63

Mercredi

**10**

Octobre  
2018

Copinage en haute macronie

### Elle traverse la rue et devient rectrice

Publiée dans le communiqué du Conseil des ministres du mercredi matin 3 octobre, l'information est passée inaperçue sauf chez les universitaires. Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont, en effet, présenté un [décret "portant modification des modalités de nomination des recteurs"](#).

Le but annoncé : "diversifier le recrutement des recteurs". Comment ? En permettant à davantage de non-titulaires de doctorat (plus précisément, à des "non-titulaires d'habilitation à diriger des recherches") d'occuper cet emploi prestigieux. En effet, jusqu'à présent, seuls 6 recteurs sur 30 pouvaient ne pas être universitaires. Le décret double ce chiffre à 12.

En dépit d'un avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Éducation nationale (49 voix contre et aucune voix pour), le décret modifiant les conditions de nomination des recteurs a été publié au JO le 4 octobre.

En fait, selon plusieurs sources bien informées, il s'agit d'un décret de convenance personnelle permettant au président Macron de placer une copine de promotion dans la haute administration, celle qui coûte cher à la Nation et qui n'est certainement pas la plus besogneuse !

L'heureuse élue ou promue est l'actuelle secrétaire générale de Sciences-Po, Charline Avenel. L'Élysée et Matignon veulent bombarder cette énarque de la promotion Senghor, celle d'Emmanuel Macron, à la tête de l'académie de Versailles, la plus grosse de France avec plus d'un million d'élèves.

Or, cette haut-fonctionnaire n'est pas titulaire d'une habilitation à diriger des recherches. Il a donc fallu élargir le quota de six recteurs ne répondant pas à ce critère...

Cette simple formalité réglée, plus rien ne s'oppose à cette nomination, à part l'avis d'une commission ad hoc, dirigée par un membre du Conseil d'Etat, le corps auquel appartient Edouard Philippe, le Premier ministre, et le directeur de Sciences-Po, Frédéric Mion. Entre amis de bonne compagnie, on sait se montrer solidaires et se soutenir.

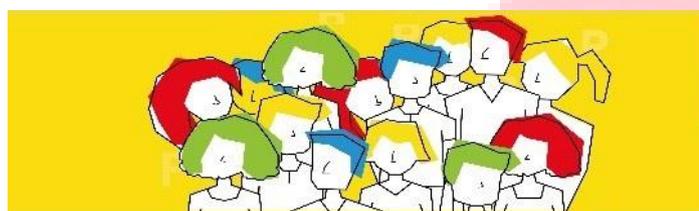
Charline Avenel a déjà fait ses cartons. Elle a d'ailleurs prévenu ses proches collaborateurs, rue Saint-Guillaume, de son départ imminent à Versailles, où elle fait déjà des allers-retours. Elle connaît bien le monde universitaire, puisqu'elle a été directrice adjointe du cabinet d'une ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse.

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)



Alors on se demande bien pourquoi des universitaires grognons, à l'esprit chagrin et certainement jaloux reprochent à cette fonctionnaire de n'avoir jamais dirigé d'académie, pas même une petite. Ce qui, selon eux, la disqualifierait pour prendre en main la très grande académie de Versailles, réservée jusqu'à présent à des recteurs d'expérience ?

Pour autant, cette façon de faire du gouvernement atteste bien du mépris envers les représentants de l'institution scolaire. Pour l'Elysée, il s'agit tout simplement d'assouplir des règles de nomination sachant que la responsabilité du choix revient au ministre de l'Education nationale. Dans les faits, pour le SNUipp-FSU 63, il s'agit d'une nouvelle libéralisation de la gouvernance de l'Ecole, un geste tout à fait banal à la hauteur du mépris qu'affichent ceux et celles qui nous gouvernent dont de nombreux ne sont pas des élus du peuple français.



**Renforcer ensemble le pouvoir d'agir**

Changeons l'école, **votons !**  



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège  
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)